

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION du 09-10-2014, pour le 14-10 à 20h30, avec l'ordre du jour :

- Représentation au C.I.A.S.
- Dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons
- Eclairage public dans les villages : économie d'énergie
- Bulletin municipal : validation choix du graphiste
- Écran informatique : achat matériel d'occasion à un particulier
- Demande de dénomination et numérotation de rue à « La Tranche »
- Désignation d'un référent jeunesse
- Condition de mise à disposition du Foyer Rural « André Dubois »
- Débats :
 - Dossier « Chantageasse »,
 - Dossier « La Giraud »,
- Recensement de la population 2015

Questions diverses.

SÉANCE : débutée à 20h30

Secrétaire de séance : Dominique HEISE

Sont présents :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 09- Mme Marie-Christine MORIN |
| 2- M. Jean GRANDILLON | 11- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 3- M. Philippe MARC | 12- M. Christian. FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 13- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 14- Mme Marianne JANUS |
| 7- Mme Marylène TEXIER | 15- M. Dominique HEISE |
| 8- Mme Sophie FOUGA | |

Excusés : M. Frédéric BAUDOUIN - M. Thierry MADÉ

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FERRU le Maire.

La lecture du précédent compte-rendu (28 août 2014) est donnée par Mme Marianne Janus. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Puis il est passé à l'ordre du jour, M. le maire demande une adjonction (acceptée à l'unanimité) :

- Contrat à durée déterminée pour la continuité du service.

I - Représentation au C.I.A.S. (Centre intercommunautaire Action Social)

Le C.I.A.S. est désormais sous la responsabilité de la grande Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Deux propositions sont faites par M. le Maire pour gérer cette représentation au CIAS :

-Soit une commission communale (tenue au secret) composées de 4 élus qui se réunira chaque fois que nécessaire, avec comme contrainte une réponse sur les deux jours qui suivent la demande.

-Soit le maire gère seul les dossiers et met les remarques adéquates pour la Commission CIAS avec en retour un compte rendu donné par le CIAS.

Seuls, deux élus se sont manifestés. N'ayant pu rassembler 4 élus, la commission n'a pu être créée.

Le Maire représentera La Commune au CIAS.

Résolution adoptée à l'unanimité.

II - Dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons.

Jusqu'à présent une aide allant de 130 à 220 euros suivant le cas, était allouée par le Conseil Général, pour la destruction

De chaque nid de frelons asiatiques découvert sur le territoire de la commune. Cette aide est supprimée. Désormais la destruction d'un nid de frelon (obligatoire) est imputable au propriétaire du lieu (terrain, maison) sur lequel se trouve le nid. Ce qui implique que le paiement correspondant à l'intervention est dû par le dit propriétaire. M. le maire expose le problème suivant : qui va payer l'intervention si la personne concernée n'a pas les moyens de payer cette somme à l'intervenant, qui ne se déplacera pas si le risque de non-paiement existe. M. le maire suggère que la commune se substitue à la personne dans l'incapacité de payer en prenant comme critère de sélection la feuille de non-imposition sur le revenu. Les élus s'y opposent en faisant valoir que « être non imposable » ne signifie pas forcément « n'avoir de faibles revenus » et être dans l'incapacité de payer.

M. le maire demande d'y réfléchir pour trouver la solution la mieux appropriée.

III- Éclairage public dans les villages : économie d'énergie

La commune doit examiner toutes possibilités susceptibles de réduire les coûts de fonctionnement. L'éclairage public ne semble pas indispensable au milieu de la nuit. Il est donc convenu de réduire l'éclairage public en programmant l'extinction des candélabres à 23h00. Ils seront rallumés à 6h30 du matin. Quant à l'éclairage des monuments publics, liés apparemment à l'éclairage de la voie principale, une réflexion va être menée pour savoir comment stopper leur éclairage au milieu de la nuit.

Résolution adoptée à l'unanimité.

IV- Bulletin municipal : validation choix du graphiste

Plusieurs demandes ont été faites auprès des fournisseurs locaux (Bordessoules, l'Angérien, CG Com, etc...) afin de pouvoir choisir le graphiste pour l'impression de notre bulletin « la cagouille ». C.G. Com a été choisi pour plusieurs raisons : prix compétitif (1.651 € pour 630 exemplaires, souplesse du travail, installé sur notre commune).

Résolution adoptée à l'unanimité.

V -Écran informatique : achat matériel d'occasion à un particulier.

Le matériel informatique de la mairie a dû être renouvelé, mais un écran faisait encore défaut pour améliorer le service rendu aux administrés. Monsieur Daniel Bouthier se propose de faire don à la commune d'un écran d'occasion lui appartenant.

(Sortie de la salle de Mr Bouthier pour décision)

L'équipe municipale remercie Monsieur BOUTHIER de ce DON ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

VI- Demande de dénomination et numérotation de rue à « La Tranche ».

La numérotation de la maison de M. et Mme Coppin est inscrite au fond d'une impasse non visible de la rue principale,

À l'arrière de leur maison, désignée comme 3, impasse du jeu de boule. Leur entrée principale est située dans le chemin du Grand Lopin. M. et Mme Coppin demande à ce que la numérotation soit inscrite à cet endroit et que le numéro 3, impasse du jeu de boule soit supprimé.

Le N° 25 Chemin du Grand Lopin est attribué à l'immeuble cadastré section C n°2085, propriété de M. Mme COPPIN ;

Résolution adoptée à l'unanimité.

VII- Désignation d'un référent jeunesse.

Suite à la réunion élus/jeunesse qui s'est déroulée au Foyer Rural, Le Vendredi 03 octobre 2014, les jeunes se sont exprimés et ont fait part de leurs souhaits en matière de loisirs « jeunesse ». Il avait été convenu de chercher un référent élu « jeunesse » pour les accompagner dans leur implication loisirs dans la commune. M. le maire demande qui souhaite s'impliquer dans cette tâche. Marie Christine Morin et Jean Marc Blanchet sont candidats pour encadrer et animer les projets « jeunesse ».

Résolution adoptée à l'unanimité.

VIII- Conditions de mise à disposition du Foyer Rural « André Dubois ».

M. le Maire ayant trouvé la tarification de mise à disposition du Foyer Rural trop complexe.

La commission des fêtes et cérémonie s'est réunie pour débattre du sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les tarifs suivants :

Habitants et élus de la commune : 150 €,

Habitants extérieurs : 190 €.

Caution : 250 €.

Gratuité pour les associations d'Asnières, école, Communauté de communes des vals de Saintonge, tout type d'urgence (décès, incendie, intempéries)

Forfaits pour les associations extérieures (Activités régulières) :40€

Forfaits pour les associations extérieures (Activités ponctuelles) :50€

Un élu interpelle M. le maire en lui signifiant son mécontentement pour ce changement brutal

Puisqu'il n'y a plus de gratuité pour les élus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

IX- Contrat à durée déterminée

Afin d'assurer la continuité du service, notamment l'entretien des bâtiments, Monsieur le Maire propose de recruter un contractuel pour un maximum de 20 h par mois.

DU 1^{er} novembre au 31 décembre 2014.

Mme Martine NAFFRICHOUX venant de terminer son contrat CAE au sein de la CDC VALS DE SAINTONGE, est candidate.

Résolution adoptée à l'unanimité.

X -Législation sur le mariage : M. le maire informe que la législation actuelle n'autorise pas à une collaboratrice de lire l'acte de mariage pour une union. M. le maire demande donc si, dans le futur, un adjoint peut l'assister ou si elle peut continuer à être présente à ses côtés, sans intervention. : Elle sera rémunérée pour sa présence. La lecture de l'acte de mariage et les textes législatifs seront entièrement lus par M. le maire. « La voix de l'état doit être portée uniquement par Monsieur le Maire ou son adjoint »

Résolution adoptée à l'unanimité.

Débats :

- Dossier « Chantageasse ».

Par courrier en date du 10 septembre 2014, M. Gérard Mège propose de faire un don à la commune d'une petite parcelle cadastrée section c n° 2237 pour 82 centiares jouxtant la route, dans le virage de Chantageasse. Le propriétaire du terrain situé à côté ne semble pas intéressé. Pour l'instant cette petite parcelle permet le stationnement de véhicules appartenant à des touristes hébergés au Domaine de Chantageasse. Ces véhicules gênent la circulation, la rendant dangereuse à cet endroit.

Les élus acceptent la proposition du don.

- Dossier « La Giraud ».

M. le Maire fait part du projet de M. Pierre Rivet de faire un lotissement privé de 7 maisons sur un terrain constructible accessible par un chemin d'exploitation et par un chemin privé lui appartenant. Compte tenu de l'aspect dangereux de la sortie du chemin privé, il propose une voie entrée/ sortie à sens unique (entrée côté chemin privé et sortie coté chemin d'exploitation).

Après débat, il s'avère que le projet est d'ordre privé et non communal.

Monsieur RIVET sera informé de la situation.

- Recensement de la population 2015.

Le recensement 2015 se fera sur la commune d'Asnières, du 15 janvier au 14 février 2015 ; Le recensement sera coordonné par Nathalie Seguy .Les agents recenseurs seront Maryline Genat et Martine Naffrichoux.

- Tombe de Mr et Mme Dubois : M. le Maire explique au Conseil Municipal que la tombe de la famille Dubois est dépourvue de chrysanthèmes pour la fête de la Toussaint. Cette famille ayant beaucoup donné à la commune, il propose de mettre un chrysanthème sur leur tombe, aux frais de la commune.

Résolution adoptée à l'unanimité.

- Terrain Harbon : M. le maire informe le Conseil Municipal que Mme Harbon Isabelle, demeurant à Fontenet, a demandé à déplacer un chemin communal, situé sur la commune d'Asnières pour réunir ses parcelles de terrain.

Après débats, cette demande est refusée car elle met en cause l'accessibilité de nombreux autres propriétaires des terrains avoisinants ce chemin.

Informations :

M. le maire fait part du souhait des nouveaux locataires place de l'église pour faire enlever le poulailler en bois et grillage qui se trouve dans le jardin. Un acquéreur a été trouvé.

M. le maire demande d'accepter un chèque de remboursement d'assurance AXA, concernant une réduction sur primes assurances véhicules.

M. le maire informe que pour le contrat avenir de Monsieur Nebon il a été nécessaire de faire suivre une formation de tuteur à M. Jacques Moineau.

La famille Ferru, de la Giraud, a envoyé ses remerciements à M. le maire et aux conseillers municipaux, en relation avec le décès et l'enterrement de leur fils.

M. le maire fait part du mot de remerciements de Mme Christiane Heise pour la délimitation, sur le domaine public, de la place de parking pour son cabinet médical.

M. le maire fait part du déplacement de l'abri bus, situé initialement au Puits d'Asnières. Cet abri bus est en restauration dans les ateliers de la commune.

M. le maire propose d'instaurer les repas de villages ou les repas de quartier dans les lieux où cela n'est pas encore d'actualité, rappelant que cela permet un rapprochement de la population et que cela crée une relation de bon voisinage.

M. le maire informe le Conseil Municipal de la demande de démission (pour raisons personnelles), faite par M. Jean GRANDILLON, 1^{er} adjoint. Lettre envoyée à Mme la Préfète et à M. le maire. Le maire demande de ne faire aucun commentaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Philippe MARC : informe qu'il a participé à une réunion organisée par l'AMF et à une réunion à la CDC sur la compétence urbanisme.

M. Dominique Heise : fait part au Conseil Municipal de deux lettres avec photos remises en mairie, pour réflexion, rapport à la dénomination et à la signalisation des rues de la Prairie et à l'Impasse de la Poste, au centre bourg d'Asnières.

Le maire va travailler sur ce sujet avec le demandeur.

M. Daniel Bouthier : indique que certains habitants de la Giraud seraient bénévoles pour la réfection du lavoir situé au Pas Loubat. Un appel à candidatures pourrait être lancé.

Monsieur Bouthier indique la mise en route de la cagouille n°34 ET prépare un diaporama pour la cérémonie du 11 novembre.

Il indique par ailleurs avoir assisté à 2 réunions l'une à l'AMF ET l'autre à l'office du tourisme.

M. Christian Foucher : informe qu'un bâtiment de La Giraud devient dangereux par suite de chute de pierres.

Le Maire contactera le propriétaire au plus vite.

Mme Marianne JANUS : demande au Maire où en sont les travaux de réfection de chaussée de la RN 150 ?

Le Maire va contacter à nouveau les services concernés.

Monsieur Jean Marc BLANCHET : demande quelle est la démarche à suivre pour la pose de caniveaux ?

Monsieur le Maire rappelle qu'une longueur de 60 mètres linéaires par an a été définie lors d'un précédent conseil et indique, qu'une demande écrite doit être faite en Mairie afin d'organiser les travaux.

La séance est close à 23h30.